

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 18 septembre 2020, à 11h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux et monsieur Normand Bois. Madame Sylvie Potvin participe également à la séance par téléconférence tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020 (lequel a été renouvelé depuis) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Absence motivée : monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Octroi de contrat – Surveillance des travaux – Montagne de glisse**
- 4. Demande de salle gratuite – Club Quad Petite-Nation**
- 5. Mise à pied prolongée suite à COVID-19 – Coordonnatrice des Loisirs**
- 6. Autorisation signature notaire – Régularisation de la rue de l'Église**
- 7. Parole au public (annulée : séance à huis clos)**
- 8. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel 2020-04 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-184

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière par intérim dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – MONTAGNE DE GLISSE

2020-09-185

Octroi de contrat – Surveillance des travaux – Montagne de glisse

ATTENDU QUE des travaux de remplissage de la côte de glisse du parc Robert-Latour sont prévus dans le projet *Aménagement des sentiers Allons au bois* pour lequel la municipalité a reçu l'annonce d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de Papineau offre ses services pour la surveillance des travaux au coût estimé de 4 200.00\$, incluant les frais d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services du service d'ingénierie de la MRC de Papineau;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61080-000 et financée par le PSSPA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- DEMANDE DE SALLE GRATUITE – CLUB QUAD PETITE-NATION

2020-09-186

Demande de salle gratuite – Club Quad Petite-Nation

ATTENDU QUE le Club Quad demande le prêt gratuitement de la salle du haut pour y tenir occasionnellement des rencontres de son comité avec des partenaires;

ATTENDU QUE ces rencontres sont composées de 8 à 12 personnes;

ATTENDU QUE la personne responsable au sein du Club Quad de la Petite-Nation s'engage à respecter et à faire respecter par les participants les mesures nécessaires en cette période de pandémie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour les rencontres occasionnelles du Club Quad Petite-Nation, selon les disponibilités de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- MISE À PIED PROLONGÉE SUITE À COVID-19 – COORDONNATRICE DES LOISIRS

2020-09-187

Mise à pied prolongée suite à COVID-19 – Coordonnatrice des Loisirs

ATTENDU QUE les employés du département des Loisirs, dont la coordonnatrice, ont été mis à pied temporairement suite à l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, lequel ordonne que tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, de loisirs ou de divertissement doivent suspendre leurs activités;

ATTENDU QUE la pandémie est toujours en cours et que certaines activités seulement ont repris, mais que les activités d'envergure ne sont pas prévues à long terme;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du Travail prévoit qu'un avis de cessation d'emploi, dont le délai est établi selon le nombre d'années d'ancienneté, soit remis avant la mise à pied pour une période de plus de six mois d'un employé ou qu'une indemnité compensatrice d'une valeur égale à ce que la personne aurait normalement gagné entre la date à laquelle l'avis aurait dû lui être donnée et la fin de cet emploi lui soit versée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, à procéder à la mise à pied prolongée de madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de l'indemnité compensatrice à laquelle madame Deschatelets a droit selon la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- AUTORISATION SIGNATURE NOTAIRE – RÉGULARISATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE

2020-09-188

Autorisation signature notaire – Régularisation de la rue de l'Église

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale, il y a eu lieu de régulariser la situation de certains chemins/rues publics;

ATTENDU la résolution 2018-12-343 par laquelle le conseil autorise l'achat des terrains en cause au montant de 1\$ et nomme les personnes autorisées à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces terrains;

ATTENDU QUE le dossier du lot 6 265 600, appartenant à la Fabrique de St-Félix de Valois – chemin de l'Église, n'a pas encore été réglé, à cause de délai dans l'obtention d'autorisations auprès du Diocèse par le vendeur ;

ATTENDU QU' il y a eu changement au sein de la direction depuis et qu'il y a lieu de nommer de nouveaux signataires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de la rue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- PAROLE AU PUBLIC

La période de questions est annulée puisque la séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-09-189

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.